Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 29/10/2024 - 145127 - 2014 B 09001 - 801 931 361 - STRATA HOLDING

STRATA HOLDING

Société à responsabilité limitée

18, rue Jean Giraudoux

75116 Paris

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société STRATA HOLDING, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

YUMA AUDIT
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

STRATA HOLDING

Société à responsabilité limitée

18, rue Jean Giraudoux

75116 Paris

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société STRATA HOLDING, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décisions unanimes des associés en date du 28 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : les capitaux propres issus des comptes annuels au 31 décembre 2023 s'établissent à 2 370 milliers d'euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 28 octobre 2024

Le commissaire aux comptes et à la transformation

YUMA AUDIT

Laurent HALFON